

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 14 septembre, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de MONTREAL LA CLUSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick DUFOUR

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2020

PRESENTS: Mr BARBOSA- Mr BAYRAM- Mme BERTRAND- Mme CHENOT- Mme COMTE- Mr DEBRUYERE- Mr DEGUERRY- Mr DUFOUR – Mme GAUTHIER- Mr GIRAUD-GUIGUES– Mr JOURDE- Mme LALLEMAND- Mme LANGELLA – Mr MASTRONARDI- Mr MASCIOTRA- Mr NOBLET- Mme PEREZ- Mme PIRES- Mme RAMEY- Mme RONDOT- Mr SOUNY- Melle VUAILLAT

EXCUSE : Mr MARTIN

Mr MASCIOTRA est élu Secrétaire de Séance.

Mr le Maire soumet au conseil le rajout de quatre sujets à l'ordre du jour:

- Dotation territoriale 2021 : place du Maquis
- SIEA : convention d'occupation temporaire du patrimoine public en vue de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur toiture
- DSIL : modification des plans de financement des dossiers déposés en juin 2020
- DSIL : dossier pour les VRD et le mobilier de la Marpa Alzheimer

Pour : 22	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

ADMINISTRATION GENERALE

1) Charte des mariages

Mr DUFOUR explique la raison de la mise en oeuvre de cette charte : afin de limiter les risques de perturbations lors des mariages (retards, circulations dangereuses des véhicules du cortège, musiques fortes..), il est proposé d'élaborer une charte des mariages. Elle cadre les conditions de réalisation du mariage et engage les futurs époux puisqu'ils doivent la signer.

Pour : 22	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

2) Personnel communal : modification du tableau des emplois communaux

Mr DUFOUR informe que, compte-tenu des départs en retraite ou en rupture conventionnelle, et des nécessités de remplacements, il est proposé les suppressions de postes suivants : Educateur des Activités Physiques et Sportives TC, ATSEM principal 1^{ère} classe TC , Adjoint technique 0.87%

Pour : 22	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

FINANCES- BUDGET- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3) redevance d'occupation du domaine public

Mr DUFOUR informe que a municipalité a été sollicitée pour l'installation d'un food-truck (cuisine réunionnaise) place Juillard. Il convient de fixer des tarifs d'occupation du domaine public. La proposition est la suivante : gratuit 1^{er} mois entamé, 50€ 1^{er} mois plein, 100€ 2^{ème} mois, 200€ à partir du 3^{ème} mois-

Pour : 22	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

4) **Dotations territoriales 2021 Aménagement de la place du Maquis : approbation du plan de financement et coût prévisionnel**

Mr DUFOUR propose d'élaborer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental sur le projet Aménagement de la place du Maquis . Le dossier doit être déposé au plus tard le 15 octobre 2020

Pour : 22	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

5) **DSIL : modification des plans de financement des dossiers déposés en juin 2020**

Compte-tenu des dernières évolutions s'agissant des conditions d'attribution de la DSIL, Mr DUFOUR suggère de modifier les plans de financement , en sollicitant des taux plus élevés de, selon les détails ci-dessous

- Aménagement de la place du Maquis

<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
DETR / DSIL	DSIL	432 900	65,00%
Conseil départemental	dotations territoriales	99 900	15,00%
Autres (à préciser)			0,00%
Total subventions publiques*		532 800	80,00%
Fonds propres	/	133 200	20,00%
Emprunts	/		0,00%
Total autofinancement		133 200	20,00%
TOTAL GENERAL HT	/	666 000	100,00%

Pour : 22	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- Viabilisation et desserte zone des Cléselles

<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
DETR / DSIL	DSIL	274 605,00 €	60,00%
Conseil départemental	dotations territoriales 2020	52 500,00 €	11,47%
Total subventions publiques*		327 105,00 €	71,47%
Fonds propres	/	130 570,00 €	28,53%
Total autofinancement		130 570,00 €	28,53%
TOTAL GENERAL HT	/	457 675,00 €	100,00%

Pour : 22	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- Passage en LED stade Orindis

<u>Financiers</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
DETR / DSIL	DSIL	70 000,00 €	50,00%
Conseil départemental	transition écologique	28 000,00 €	20,00%
Total subventions publiques*		98 000,00 €	70,00%
Fonds propres	/	42 000,00 €	30,00%
Total autofinancement		42 000,00 €	30,00%
TOTAL GENERAL HT	/	140 000,00 €	100,00%

Pour : 22	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- Toit salle de sport Paradis : Pose de panneaux photovoltaïques

<u>Financiers</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
DETR / DSIL	DSIL	70 000	50,00%
Conseil départemental	transition écologique	28 000	20,00%
Total subventions publiques*		98 000	70,00%
Fonds propres	/	42 000	30,00%
Total autofinancement		42 000	30,00%
TOTAL GENERAL HT	/	140 000	100,00%

Pour : 22	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

6) DSIL : dossier pour les VRD et le mobilier de la Marpa Alzheimer

Mr DUFOUR rappelle que la construction de la résidence autonomie pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer « la maison câline » est assurée par SEMCODA. Dans le cadre de cette opération, la Mairie de Montréal la Cluse a décidé de réaliser la conception et la réalisation des travaux de terrassements – VRD et espaces verts. Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a pour objet de confier au Mandataire, la SEMCODA, le soin de faire réaliser cette opération au nom et pour le compte du Maître de l'ouvrage. L'estimation de ces travaux est de 350 000€ HT, auxquels s'ajoutent la maîtrise d'œuvre affectée à ces travaux, 27 000€ HT et les frais de MOA, 13 500€. TOTAL : 390 500€ HT

Par ailleurs, la municipalité doit assurer le financement du mobilier de l'établissement : cuisine + ustensiles, parties communes, laverie pour un montant d'environ 140 000€ HT

Il est proposé au conseil municipal de solliciter des subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL, et de Haut Bugey Agglomération (fonds de concours), selon le plan de financement ci-après

<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
DETR / DSIL	DSIL	265 250,00€	50%
HBA	Fonds de concours	150 000.00€	28.28%
Total subventions publiques*		415 250.00€	
Fonds propres		115 250.00€	21.72%
Total autofinancement			
TOTAL GENERAL HT		530 500.00€	

Pour : 22	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

VIE ASSOCIATIVE

7) Demande de subvention de l'association VOIT'MAN MODELISME

Mr JOURDE informe que la municipalité a reçu une demande de subvention d'une nouvelle association de Bellignat : VOIT'MAN MODELISME. Cette association vise à favoriser la pratique du modélisme, voitures radio-commandées tout terrain et électriques. Trois membres de cette association sont issus de Montréal la Cluse . Il est proposé d'allouer une subvention de 105€ conformément au barème habituel

Pour : 22	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

ENVIRONNEMENT

8) SIEA : convention d'occupation temporaire du patrimoine public en vue de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur toiture

Mr BARBOSA explique que dans le cadre de la transition énergétique, il est envisagé de poser des panneaux photovoltaïques d'une surface de 200 m² sur la toiture du pan SUD du bâtiment, parcelles AB 385 et AB 412. (salle de sport Paradis)

De par ses statuts, le SIEA a compétence pour l'aménagement et l'exploitation d'installation de production d'électricité utilisant des énergies renouvelables selon les dispositions de l'article 2224-32 du code général des collectivités territoriales.

Pour cela, il doit être réalisé une convention d'occupation temporaire du patrimoine public en vue de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque. L'objet de cette convention est de définir les droits et les obligations de chaque partie pour le bon fonctionnement de la centrale notamment en ce qui concerne son exploitation.

La commune met à disposition du SIEA 328 m² de toiture sur le bâtiment de l'ancien tennis de table/ tir à l'arc de la commune de Montréal-la-Cluse, afin qu'il exploite un ensemble d'équipements photovoltaïques de production d'électricité raccordé au réseau public de distribution d'électricité et en vue de la commercialisation par le SIEA de l'électricité ainsi produite.

Une redevance d'occupation est définie dans la convention et fixée à :

- l'euro symbolique.

Un partage des recettes liées au contrat d'obligation d'achat est prévu :

- au terme du retour sur investissement réel, les recettes seront partagées équitablement entre la collectivité et le SIEA.

La convention prendra effet à compter de sa signature par les parties. Elle est conclue pour une durée de 20 ans.

Pour : 22	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

TRAVAUX

9) Convention de travaux et maintenance ultérieure sous maîtrise d'ouvrage du département de l'Ain

Mr SOUNY précise les termes de la convention : elle concerne l'aménagement d'un carrefour sur la RD 984d au droit de la ZA des Cléselles à Montréal la Cluse

La commune a entrepris l'aménagement d'une zone d'activités ai lieu-dit les Cléselles , qui nécessite l'aménagement d'un carrefour avec un tourne à gauche. La première parcelle de cette zone étant destinée à l'implantation du centre d'incendie et de secours , le département a été sollicité pour aménager ce carrefour. La convention définit les engagements réciproques de chacune des parties. La clé de répartition financière est fixée à 50%. Le montant d'assiette prévu est de 207 600€ HT.

Pour : 22	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

QUESTIONS DIVERSES

- Repas du CCAS annulé
- Point sur le projet de Marpa Alzheimer par Nathalie Ramey
- Recensement du 21 janvier au 20 février 2020

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h30

Le Maire

Patrick DUFOUR

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The signature is stylized and appears to read 'Patrick Dufour'. The stamp is partially obscured by the signature.